



Tri-angle

voir autrement la notion de déchets

SOMMAIRE

EDITO /1

AGENDA /3

FILIÈRE DDS : EN ATTENTE DU
CAHIER DES CHARGES MAIS DE
RÉELLES AVANCÉES EN TERME DE
SOUTIEN /4

FILIÈRE MOBILIER : LE COMBAT
DU CERCLE NATIONAL DU
RECYCLAGE POUR L'AMÉLIO-
RATION DE LA FILIÈRE /4

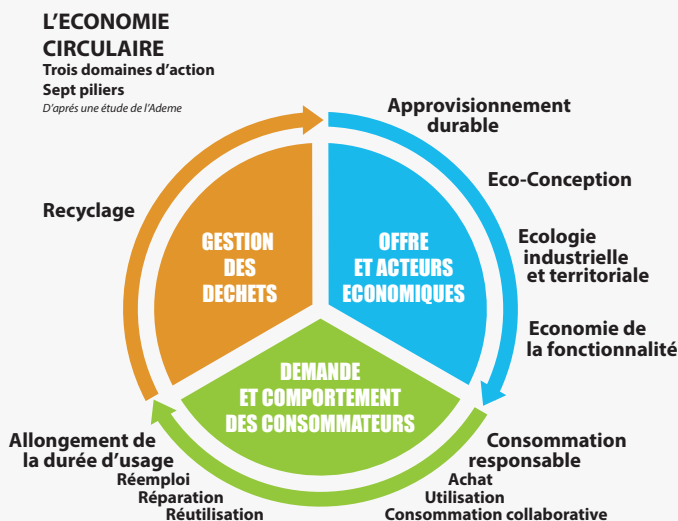
NOUVELLE PUBLICATION
DU CERCLE NATIONAL DU
RECYCLAGE /5

EDITO

La loi de transition énergétique a initié de nouveaux chantiers pour les acteurs de la gestion des déchets. Les collectivités locales continuent de chercher les voies d'amélioration de leur service public de prévention et de gestion des déchets tout en privilégiant l'économie circulaire. A travers ce forum et avec le sénateur Didier MANDELLI, grand témoin de cette journée, le **Cercle National du Recyclage** souhaite laisser la place à différents acteurs de la gestion des déchets afin qu'ils présentent les grands enjeux pour les prochaines années. Le **Cercle National du Recyclage** tient à mettre en avant des cas concrets de gestion des déchets qui privilégient l'économie circulaire sur les territoires. Enfin, l'extension des consignes de tri à tous les emballages, liée à la modernisation des centres de tri, pose la question sensible des emplois dans ce secteur trop peu évoquée. De nombreux temps d'échanges sont aussi prévus afin que vous puissiez vous exprimer sur ces sujets. Je souhaite que cette journée réponde au mieux à vos attentes et vous donne rendez-vous le 21 septembre.



Jean-Patrick MASSON,
Président du Cercle National du Recyclage



PROGRAMME

16^{ème} forum

21 septembre 2017
Paris

LE RECYCLAGE : MOTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE ?

Témoignages et retours de terrain

09h30 CAFE D'ACCUEIL



10h00 Ouverture du 16^{ème} forum



- **Jean-Patrick MASSON**, président du Cercle National du Recyclage
- **Mao PENINOU**, adjoint à la maire de Paris en charge de la propreté et du traitement des déchets, Ville de Paris (sous réserve)

10h30 Actualité réglementaire autour de la transition écologique



- **Baptiste LEGAY**, chef du département politique de gestion des déchets, DGPR, ministère de la Transition écologique et solidaire

TEMPS D'ÉCHANGES



11h00 TABLE RONDE 1

Plus de recyclage :

les priorités des cinq prochaines années

Animée par **Jean-Patrick MASSON**, président du Cercle National du Recyclage



- **Jean-Charles CAUDRON**, chef de service, service produits et efficacité matière, direction économie circulaire et déchets, ADEME
- **Mao PENINOU**, adjoint à la maire de Paris en charge de la propreté et du traitement des déchets, Ville de Paris (sous réserve)
- **Cyrille MARTIN**, chargé de mission auprès de la direction générale, FEDEREC
- **Géraldine POIVERT**, directrice générale adjointe, CITEO



Regard du grand témoin

TEMPS D'ÉCHANGES



12h30 COKTAIL DEJEUNATOIRE



14h00

TABLE RONDE 2

L'économie circulaire concrètement et localement en trois exemples

Animée par **Gérard QUENOT**, administrateur du Cercle National du Recyclage, administrateur de l'UFC Que Choisir

- **Le recyclage des papiers en ouate :**
Franck LE NORMAND, technico-commercial, SMITRED Ouest Armor et **Jean-Pol CAROFF**, directeur général, CELLAOUATE
- **Le recyclage des huisseries :**
Annick LAURENT, directrice Syndicat mixte pour la gestion des déchets ménagers et assimilés des Vosges
- **La démarche du SYCTOM**, l'agence métropolitaine des déchets ménagers et de la **Ville de Paris dans la gestion des déchets alimentaires :**
- **Pierre CHEVALIER**, T3 Grand Paris, **Catherine BOUX**, directrice générale adjointe - SYCTOM et un représentant de la Ville de Paris



Regard du grand témoin

TEMPS D'ÉCHANGES



16h00

TABLE RONDE 3

Modernisation des centres de tri en vue de l'extension : l'emploi en question

Animée par **Arielle FRANÇOIS**, vice présidente du Cercle National du Recyclage, vice présidente du SMDO

- **Jean-François ROSSILLON**, directeur de projet plastiques, Département Recyclage, CITEO
- **Jean-Charles CAUDRON**, chef de service, service produits et efficacité matière, direction économie circulaire et déchets, ADEME
- **Jean-René ROBIN**, directeur technique, SOTRAVAL



Regard du grand témoin

TEMPS D'ÉCHANGES



18h00 Conclusion du 16^{ème} forum

En partenariat avec

MAIRIE DE PARIS





Le Cercle national du Recyclage mettra prochainement sur son site internet cercle-recyclage.asso.fr et avec l'accord de chaque intervenant, les supports des différentes interventions, présentés lors du forum.

AGENDA

Les prochains temps forts pour le Cercle National du Recyclage

<i>Semaine 40</i>	CFRep pneumatiques usagés, DDS et MNU.
<i>6 octobre 2017</i>	Groupe de travail du Ministère sur les limites du service public de gestion des déchets
<i>Semaine 41</i>	CFRep DEEE et CFRep Transversale
<i>7 novembre 2017</i>	Club déchets des EPL en partenariat avec le Cercle National du Recyclage

Le Cercle National du Recyclage travaille avant tout pour représenter ses adhérents lors des diverses réunions auxquelles il participe. Votre parole est importante. N'hésitez donc pas à solliciter les membres de l'équipe sur des problématiques ou des demandes particulières.

Bertrand BOHAIN, Délégué général bbohain@cercle-recyclage.asso.fr

Missions : administration générale, suivi des filières, relations avec les pouvoirs publics et les autres acteurs des Déchets.

Philippine DUBOIS, Chargée de mission pdubois@cercle-recyclage.asso.fr

Missions : suivi filière textile, animation groupe de travail, rédaction d'ouvrages techniques, relation avec les adhérents.

Delphine GOURLET, Chargée de mission «Communication» dgourlet@cercle-recyclage.asso.fr

Missions : communication interne externe, gestion sites internet, relations presse.

Marie RODRIGUEZ, Responsable administrative - comptable mrodriguez@cercle-recyclage.asso.fr

Missions : comptabilité, organisation événementielle, prospection.

et un seul numéro 03.20.85.85.22

Afin de vous informer au mieux des réunions auxquelles l'association ou ses représentants participent, un agenda est disponible sur le site internet de l'association. Consultez-le, et grâce à ce lien entre vous et nous, nous continuerons de porter la voix de nos adhérents.

FILIÈRE DDS : EN ATTENTE DU CAHIER DES CHARGES MAIS DE RÉELLES AVANCÉES EN TERME DE SOUTIEN

Filière DDS : en attente du cahier des charges mais de réelles avancées en terme de soutien.

Arrivant à échéance fin 2017, le ministère de l'écologie a lancé une large concertation depuis mi 2016 afin de modifier le cahier des charges pour améliorer le fonctionnement de la filière déchets diffus spécifiques (DDS). Malgré nos fortes demandes d'étudier la possibilité de passer en REP financière sur un ou plusieurs flux de DDS, le ministère n'a pas souhaité retenir cette orientation.

Des objectifs de collecte revus à la hausse et une attention particulière aux performances de chaque région ont été proposés dans le cahier des charges.

Afin de faciliter le fonctionnement de la filière, le Cercle National du Recyclage a réclamé la possibilité de massifier les DDS sur des points de regroupement où la collectivité ou son opérateur ferait un tri pour mettre à la disposition de l'éco-organisme les déchets de son périmètre. Cette proposition qui a été actée dans la première version du cahier des charges a été supprimée dans la deuxième version suite à une forte opposition des metteurs en marché. Le Cercle National du Recyclage a bataillé pour réintégrer cette possibilité dans le cahier des charges et ainsi sortir des difficultés de non-conformité. Le principe d'une expérimentation de cette

massification sur un volant de deux millions d'habitants devrait y être inscrit.

Suite aux difficultés liées à la présence de bidons de combustibles sur les centres de tri, le Cercle National du Recyclage a aussi réclamé que l'éco-organisme puisse venir enlever ces déchets sur les centres de tri ce qui devrait être aussi inscrit dans le cahier des charges, non sans mal.

Concernant le barème, les discussions laissent entrevoir de belles améliorations pour le travail de collecte et de séparation des DDS relevant de la filière. En effet, le barème de soutien serait revu à la hausse et distinguerait les points de collecte en quatre catégories en fonction des quantités collectées annuellement. Les soutiens seraient toujours versés selon un forfait qui devrait débiter à plus de 1 000 euros par an pour les points de collecte qui récupèrent moins de 12 tonnes par an. Le forfait étant actuellement de 812 euros pour tous les points de collecte, la prise en charge des coûts des collectivités en serait donc améliorée.

Le cahier des charges concrétisant les éléments présentés ci-dessus devrait être publié rapidement et les discussions autour du contrat liant les collectivités et l'éco-organisme devraient débiter très prochainement.

FILIÈRE MOBILIER : LE COMBAT DU CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE POUR L'AMÉLIORATION DE LA FILIÈRE

Arrivant à la fin de son agrément fin 2017, le Ministère a organisé une large concertation sur le cahier des charges afin de redonner une dynamique à la filière déchets d'éléments d'ameublement.

Suite à de nombreuses réclamations issues des retours de ses adhérents, et fort de son combat pour promouvoir le recyclage, le Cercle National du Recyclage a obtenu de nombreuses avancées :

- **Le maintien du choix pour les collectivités entre la REP financière et opérationnelle.**

Le Cercle National du Recyclage a rappelé l'attachement des collectivités au choix entre ces deux systèmes. Le Ministère n'est pas revenu sur ce choix et l'a ancré dans le cahier des charges. Ce choix devrait être transcrit dans le contrat qui

liera l'éco-organisme à la collectivité.

- **Une signature du contrat accélérée.**

Suite à l'expérience issue du premier agrément, le Cercle National du Recyclage a réclamé des délais maximum pour que l'éco-organisme signe le contrat. Si la collectivité était déjà en lien avec l'éco-organisme, ce dernier aura trente jours pour contractualiser avec elle après la réception de sa demande complète.

- **La croissance de l'objectif « taux de recyclage » de 45 à 50 %.**

Ceci n'a pas été une mince affaire puisque beaucoup d'acteurs ne souhaitaient pas la croissance de cet objectif et préféraient une stabilité voire

une baisse. Les arguments développés étaient les problématiques de débouchés pour le recyclage et les intérêts de la valorisation en combustible. Mais le **Cercle National du Recyclage** a insisté pour que la dynamique soit maintenue, pour que de la recherche et développement soient réellement mis en place et que de nouveaux débouchés soient trouvés et développés. Le recyclage doit rester la priorité et c'est un combat remporté.

- **La montée en charge de la filière se fera beaucoup plus rapidement.**

Avec l'expérience issu du premier agrément, le **Cercle National du Recyclage** a demandé des jalons temporels afin d'accélérer la montée en charge de la filière. En effet, Eco-mobilier avait envisagé de desservir la totalité de la population d'ici fin 2023 ce qui n'était pas acceptable. Au final : obligation pour l'éco-organisme de desservir en bennes mobilier sous trois mois après la signature du contrat si l'analyse de la faisabilité opérationnelle a été faite et dans les six mois dans les autres cas.

- **Un maillage en point de collecte plus important.**

Le nombre de points de collecte des DEA est encore insuffisant dans certains milieux. Malgré le souhait des metteurs en marché de supprimer le

maillage en point de collecte du précédent cahier des charges, celui-ci a été maintenu et amélioré. De plus les 1 500 points de collecte de la distribution non accessibles aux ménages ne seront plus comptabilisés dans le maillage.

- **Un barème de soutien maintenu.**

Inscrite dans le cahier des charges, l'obtention du maintien du barème actuel (sans les soutiens à l'enfouissement et à l'incinération non R1) n'a pas été de tout repos. EN effet, Eco-mobilier proposait une baisse drastique des soutiens à destination des collectivités. Le combat que nous avons mené a permis de maintenir le barème actuel en attendant d'éventuelles modifications au cours de l'agrément. Ce combat a permis d'éviter la perte, pour les collectivités locales, de plusieurs millions d'euros. A titre d'exemple : une collectivité qui possède huit points de collecte ramenant 800 tonnes de déchets d'éléments d'ameublement évite de perdre, sur l'année, plus de 16 000 euros grâce au travail du **Cercle National du Recyclage**. Un rapide calcul permet d'annoncer que ce sont plus de 6 millions d'euros qui ne seront pas perdus par les collectivités locales en 2018.

A l'heure actuelle nous attendons la publication du cahier des charges pour travailler avec les sociétés candidates à l'agrément afin de préparer les aspects plus techniques de cette filière.

NOUVELLE PUBLICATION DU CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE



Le Cercle National du Recyclage est heureux d'offrir à l'ensemble des participants à son assemblée générale 2017 et à son 16^e forum, son dernier ouvrage intitulé « Bien gérer les déchets issus de l'activité des services publics c'est possible ! ».

Cet ouvrage, a été réalisé sur proposition des membres du conseil d'administration afin de mettre en lumière d'autres solutions de gestion des déchets du service public dont le potentiel de recyclage est important. De nombreux acteurs du monde du déchet ont été contactés afin de faire (re)connaître les solutions qu'ils ont mises en place à leur échelle.

La réalisation et la publication de cet ouvrage ont été rendues possibles grâce au soutien financier de nos partenaires que nous remercions grandement.

- ADEME
- Ecologic
- Eco-systèmes
- Récyclum
- Suez
- Valdelia
- Veolia



Le Cercle National du Recyclage vous souhaite une bonne et intéressante lecture.